



FAISONS LE BILAN...



Bientôt les élections professionnelles: c'est donc l'occasion de dresser notre bilan sous l'impulsion d'une nouvelle secrétaire générale et d'une équipe qui mélangent réactivité et expérience, bien loin des clichés de syndicat archaïque dont nous affublent les signataires de protocoles antisociaux. La CGT est le

seul vrai syndicat qui défend une vision plus humaine, plus collective et plus respectueuse des efforts de ceux qui travaillent.

**Bonne lecture à toutes et tous.
La Commission Exécutive CGT
Séverine VASSEUR
Secrétaire Générale**

Une vie syndicale intense et motivante :

Sur de nombreux sujets, la CGT a servi de locomotive syndicale et a bataillé ferme pour défendre vos intérêts. Nos actions ont naturellement du sens, dès lors qu'elles sont partagées avec vous. Ce fut le cas, par la distribution régulière de nos tracts d'informations et par les multiples échanges que nous avons entretenus avec vous. Ils sont précieux car source d'amélioration permanente pour la CGT.

Il en a été ainsi pour :

- LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DECOULANT DE LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD LOCAL.

La CGT comme vous le savez est le seul syndicat qui n'a pas signé le protocole d'accord local, puisque la majorité d'entre vous n'était pas d'accord. Il n'est pas dans les habitudes de la CGT de signer contre l'intérêt collectif du personnel et celui de ses propres adhérents : perte sèche de 4 jours de RTT, d'une fête locale, de 4 jours de REC (temps de transmissions), perte de RTT en cas de congés maternité - paternité - adoption - accident de travail et événements exceptionnels, nouveaux cycles de travail "RPLT", règle de 20% de départ en congé, journées de formation en 7h....

Nos membres au CHSCT qui normalement jouissent d'une totale indépendance pour diligenter des enquêtes ont dû lutter pour obtenir qu'un expert indépendant puisse enquêter sur ce sujet, les maquettes proposées étaient alarmantes,

hors la loi, non respectueuses du bien-être du personnel. Une indépendance qui n'a pas plu à la Direction qui craignant l'expertise a assigné le CHSCT devant le juge des référés (une première au CHC!!!).

Votre syndicat CGT a bien évidemment alerté l'ARS, les élus locaux et les médias sur ces conditions de travail parfois esclavagistes dans certains services. Des agents travaillaient jusque 5 week-ends sur 7, avec des contre-postes,... ne respectant en rien la loi.

Notre syndicat par son abnégation a réussi à faire modifier les maquettes pour qu'elles soient dans le cadre légal.

- TITULARISATIONS

Depuis 2013, l'hôpital a perdu plus de 100 agents et plus d'un tiers du personnel ne bénéficie pas d'évolution salariale automatique, la CGT milite pour que tous les contractuels soient titularisés.

- LA PRIME D'INTERESSEMENT - PRIME DE PRESENTEISME POUR LES RETRAITES ET LA MEDAILLE DU TRAVAIL

La CGT s'est préoccupée de la discrimination et des inégalités augmentant au CHC : en particulier de la prime d'intéressement qui selon nous ne doit pas être redistribuée à "la discrétion des chefs de pôles".

La CGT a donc fait une proposition au Directeur pour que celle-ci devienne une prime collective. Le but ici étant d'obtenir un traitement égalitaire et limpide pour tous les agents. La Direction n'y est

pas favorable mais la discussion reste ouverte.

Les retraités ont pu après notre intervention obtenir la prime de présentisme malgré leur départ à la retraite dans l'année (un retraité de l'année N touche sa prime de présentisme de l'année N-1). La journée historique liée à la médaille du travail a été rétablie après notre insistance auprès de la direction et de notre intervention auprès de la Présidente du conseil de surveillance (conseil de surveillance 30/09/2016).

La prime de service est passée de 180 à 300 euros suite à notre vote au CTE.

- LES EFFECTIFS MINIMUM DE SECURITE Y COMPRIS EN TEMPS DE GREVE

La CGT défend votre droit de grève. Elle se bat contre les assignations abusives, pour la liberté d'expression.

Notre syndicat n'a pas signé le protocole de grève car il n'y a pas eu de dialogue possible avec la Direction sur ce sujet (CTE juin 2016).

- AIDE A LA REINTEGRATION DES AGENTS EN ARRET MALADIE LONGUE DUREE

La CGT a accompagné et a oeuvré pour la réintégration d'agents touchés par la maladie et ainsi leur éviter une mise à la retraite d'office.

- REDACTION INTEGRALE DU REGLEMENT DU CHSCT PAR LES ELUS CGT, PARTICIPATION ACTIVE POUR LE REGLEMENT DU CTE, MALAISE AUTOUR DES CAPL

Longtemps le CHSCT s'est heurté aux réticences de la CFDT minoritaire et de la Direction concernant son règlement intérieur. Finalement, malgré le vote "contre" de la Direction et de la CFDT minoritaire, les membres CGT du CHSCT ont enfin obtenu un règlement intérieur (PV du CHSCT 08/12/2016). Concernant le CTE, la CGT a fait entendre sa voix pour l'élaboration du règlement que nous avons validé.

Concernant les CAPL, la CGT n'est pas en accord avec un règlement, qui ne fait pas mention de la double appréciation des agents, pouvant prétendre à une montée de grade. Cette appréciation dont les agents ne connaissent pas l'existence, ne figure pas dans le dossier administratif. Pourtant, la loi stipule que votre valeur professionnelle, s'apprécie sur votre notation annuelle, qui doit figurer dans votre dossier administratif pour une éventuelle contestation.

- DEFENSE DES AGENTS DEVANT LES CONSEILS DE DISCIPLINES

La CGT vous accompagne dans toutes vos démarches syndiqués ou non. Nous ne jugerons pas si tous les conseils de discipline étaient justifiés, mais avec un ex Directeur procédurier, la CGT n'a pas hésité à faire appel à une cellule juridique et à un avocat pour assister nos syndiqués. Ainsi, nous avons pu obtenir à chaque fois des sanctions moins élevées.

- LUTTE CONTRE L'ORDRE INFIRMIER ET MASSEUR KINESITHERAPEUTE

Le personnel nous a souvent sollicité concernant des courriers de relance de cotisation venant de l'ordre infirmier.

La position de la CGT est claire : pas besoin d'un ordre IDE ou MK mais de moyens pour remplir nos missions au quotidien. Besoin d'effectifs supplémentaires pour améliorer nos conditions de travail et les conditions de prise en charge des patients. Besoin de réelles revalorisations salariales qui reconnaissent le niveau de qualifications de nos diplômés et de responsabilités de nos professions. Que la reconnaissance de la pénibilité soit reconnue!

- L CGT DENONCE : CGOS EN PERIL!!!

Les élus CGT siègent majoritairement au sein du comité Haut de France CGOS et défendent au mieux vos intérêts comme les :

Prestations, participations financières aux dépenses engagées par les agents pour certains événements de leur vie familiale ou professionnelle : enfant, vacances, retraite... Les aides remboursables, les aides exceptionnelles non remboursables, les actions vacances, billetterie et activités culturelles, sportives ou de loisirs, la complémentaires Retraite des Hospitaliers,...

Par soucis de transparence et aussi par devoir envers les salariés, il nous faut vous informer que lors de l'assemblée générale CGOS du 16 juin 2017 à Paris, la CFDT est le seul syndicat à voter pour les suppressions des prestations suivantes :

- Prestation mariage (-265 euros)
- Aide à la démarche d'adoption (-2300 euros)
- Coupons sport
- Transformation des prestations relatives aux gardes d'enfants en prestations nationales financées par enveloppe CESU dès 2019. La conséquence sera une chute faramineuse de

l'aide à la garde d'enfant et le risque pour les sans enfants de ne plus avoir droit aux CESU.

La CGT a voté contre ces décisions, le CGOS doit rester proche des agents pour répondre à leurs besoins.

Ne croyez pas ceux qui vous disent défendre la prestation maladie du CGOS tout en défendant la mise en place de la prévoyance dans les 3 Fonctions Publiques! Le représentant du ministère a été clair lors de l'Assemblée Générale du CGOS : la prestation maladie sera supprimée dès la mise en place de la prévoyance. Il n'est pas trop tard pour faire reculer le gouvernement, signez la pétition de la CGT sur change.org.

- MOBILISATION CONTRE LA LOI TRAVAIL, LES ORDONNANCES MACRON ET LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL

La CGT reste farouchement opposée à la loi El Khomry. Les élus CGT du CHC se sont mobilisés dans la rue au plan national et local (Paris, Lille, Arras, Calais, CHC) pour dénoncer les politiques d'austérité, la réforme territoriale, celles de l'Etat et de l'hôpital. Ces politiques sont partout en échec et provoquent chômage, paupérisation, désindustrialisation, affaiblissement de la cohésion sociale, baisse du pouvoir d'achat. La CGT est en lutte et ne baisse pas les bras, contrairement à d'autres.

- AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Voici quelques exemples d'une liste non exhaustive :

- **Psychiatrie** obtention de blousons et torches électriques pour le personnel soignant pour la surveillance sécuritaire extérieure.

Intervention auprès de la Direction pour le maintien des plannings libres donnant satisfaction au regard du faible taux d'absentéisme. Accompagnement des agents du service des 4 saisons, concernant les transformations capacitaires des lits et réorganisation de leur travail.

- **Logipôle** : tous les agents ont pu bénéficier de la formation autoportée et CACES; de l'eau chaude a été obtenue pour le nettoyage des bennes et chariots; obtention des équipements EPI pour tous les agents (chaussures de sécurité, blousons, gants...).

- Pôle SSR

la CGT est intervenue :

- pour calmer les tensions existantes et favoriser le dialogue et le respect de chacun

- pour la suppression de la demie heure de repas pour les ASH le week-end

- pour l'obtention de mensualités de remplacements pour les AS et les IDES.

- EHPAD (Roselière et Château des Dunes) :

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises concernant le sous effectif et les problèmes d'OAT. La CGT a été reçue au Conseil Départemental et à l'ARS afin d'exposer les problèmes et obtenir des moyens supplémentaires. Notre secrétaire générale est intervenue au conseil de surveillance afin d'exiger des moyens et a dénoncé le mal être des agents. Grève le 15 mars 2018 devant l'EHPAD.

- **Centre de Rétention Administratif** : Obtention d'outils de travail adaptés neufs pour les soignants (tensiomètres, mobiliers,...).

- Admissions, facturation :

- Aux urgences : réorganisation de leur environnement de travail qui n'est pas optimale, la CGT travaille encore à améliorer ce point en concertation avec les agents.

- A l'accueil : Interventions multiples auprès de la Direction et actions pour aider les collègues. Un agent supplémentaire doit arriver prochainement!

- **Pôle médecine** Intervention pour aider les ASH lors de la réorganisation du travail.

- **Pôle mère enfant** : Rencontre avec la Directrice de l'ARS, courrier au Ministère de la Santé au sujet de la pénurie médicale afin d'avoir la certitude de garder le niveau 3 à Calais.

- **Blanchisserie** : Amélioration des conditions de travail par le biais du CHSCT lors des périodes hivernales et estivales (local non tempéré).

- **Evolution de la situation des CDD** : Les contractuels sur postes vacants depuis 1 an, avec une ancienneté de 2 ans, peuvent bénéficier d'un CDI sous réserve d'une évaluation satisfaisante. Même si cette mesure va dans la bonne direction, la CGT continue et continuera d'exiger le statut de fonctionnaire pour ces agents. Au total, il y a eu une cinquantaine de stagiairisations, nous devons faire beaucoup plus.

Nous ne pouvons vous énumérer toutes nos actions, mais vous savez ce que la CGT a fait pour vous!

Ne vous laissez pas bernier!

Un seul vote compte!

VOTEZ ET FAITES VOTER CGT!!!

Utiles, efficaces,
avec eux pas de fausses promesses..!
NOUS ON VOTE CGT!!!



Élections professionnelles Fonction publique



6 DÉCEMBRE
2018

JE VOTE CGT

CONTACT :

03 21 46 33 91 ou 2 33 91
03 21 46 33 16 ou 2 33 16
syndicat.cgt@ch-calais.fr

OU

Notre Site Internet →→→→→
chcalais.reference-syndicale.fr

